

# MAIRIE DE FOUILLOY



## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2017

Le 15 septembre 2017, le conseil municipal de Fouilloy, convoqué le 11 septembre 2017, s'est réunie au lieu ordinaire de ces séances, sous la présidence de M. Bernard Brochot, Maire.

Étaient présents :

Tous les conseillers en exercice à l'exception de :

Mme C. Hénaux qui donne procuration à Mme S. Rayez.

M. Estienne et M. Leboisne, absents

M. le Maire ouvre la séance à 20h00.

### Nomination d'un secrétaire de séance

M. le Maire propose M. Bocquet Philippe comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité

### Approbation du PV du 03-07-2017

En l'absence d'observations et de questions, le procès-verbal du conseil municipal du 03 juillet 2017 est adopté à l'unanimité.

M. le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour deux sujets devant faire l'objet de délibération, arrivés après l'envoi des convocations, au conseil municipal de ce jour :

- Demande de subvention au département
- Contrat mission maîtrise d'ouvrage.

Adopté à l'unanimité

### Délibération vente terrain

M. le Maire annonce que la personne intéressée demande un temps de réflexion et que ce point est donc reporté à une autre réunion de conseil.

### Délibération signature d'un bail location terre

#### **Bail Vanderhaegen**

Le terrain est sur la commune d'Aubigny mais est la propriété de la commune de Fouilloy. En faisant l'histoire remontant à plus de 20 ans, il s'agissait d'un dépôt de déchets dans une carrière qui a fini par être remplie.

L'ancien maire d'Aubigny a proposé à M. Vanderhaegen de cultiver cette petite surface de 18.35 ares située à côté d'un de ses terrains.

L'agriculteur envisage de céder son exploitation à son fils et souhaite se mettre en conformité et signer un bail avec la commune. Le loyer serait de 37.00 € par an. Le montant de ce loyer est calculé sur le prix du quintal blé fermage de 2017.

Je vous demande de délibérer afin d'officialiser la mise en place d'un bail d'une durée qui peut être de 9 ans

M. Ducrocq demande la parole et propose de boiser cette parcelle.

M. Baillet donne la situation de ce terrain qui est un talus situé sur le passage du réseau de gaz réalisé récemment.

Pour 16, contre 1 (M. Ducrocq), abstention 0

#### Délibération achat terrain des Marronniers

M. Le Maire dit :

Je vous ai informé des discussions que nous avons eues avec la maison du CIL société implantée à St Quentin et propriétaire de la SCI des marronniers.

Il y a eu une assemblée générale des propriétaires des logements du quartier des marronniers

Les propriétaires du quartier pensaient être les propriétaires de cette parcelle mais comme aucune assemblée générale annuelle n'a eu lieu pendant 15 ans, cette parcelle appartient à la société du CIL

La majorité des personnes participant à l'assemblée générale a donné son accord pour la vente du terrain de la SCI les marronniers pour un euro symbolique.

Le terrain est cadastré section AE n° 106 pour une surface de 741 m<sup>2</sup>.

Le dossier a été suivi par Maître Bouthors, notaire Amiénoise, qui a confirmé la légalité de la propriété de la SCI à la société CIL.

Les frais d'acquisition du terrain à régler au notaire s'élève à 250 € TTC.

Lors de l'assemblée générale nous avons eu des discussions avec les riverains du quartier des marronniers qui se sentent délaissés et je leur ai promis de faire des aménagements, notamment en priorité des places de parking, trottoirs et pelouses.

Cette acquisition permettra l'accès aux deux terrains, propriété de la commune.

Je vous précise que la municipalité précédente voulait acquérir ce terrain afin de faire des logements sociaux. Les propriétaires du quartier « Les Marronniers » s'y sont opposés.

Je rappelle que ce terrain est entretenu par la commune depuis toujours (tonte)

M. Ducrocq signale qu'ils payent des impôts comme tout le monde et que par conséquent il est normal d'entretenir le terrain.

M. Baillet signale qu'il vaut mieux boucher les « dents creuses » plutôt que de prendre des terres agricoles.

M. Le Maire répond que c'est la tendance du nouveau Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. La réglementation évolue avec une diminution des surfaces constructibles qui passe de 1000 m<sup>2</sup> à 500 m<sup>2</sup> environ.

Pour 16, contre 0, abstention 1 (M. Ducrocq)

### Délibération convention site internet

M. le Maire donne la parole à Mme Defruit qui demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir délibérer pour la signature d'une convention gratuite avec Somme numérique pour l'hébergement des données de la commune sur les serveurs de Somme Numérique (site internet). Le site restera propriété de la commune.

Adopté à l'unanimité

### Délibération pour encaissements chèques

M. le Maire donne la parole à Mme Defruit qui demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir délibérer pour l'encaissement du chèque de 384.09 euros de Groupama en remboursement des frais d'huissiers pour une intervention dans le lotissement « le Marché ».

Adopté à l'unanimité

M. le Maire donne la parole à Mme Legrand qui demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir délibérer pour l'encaissement d'un chèque de 288,23 € du CPEF pour le règlement des dépenses partagées lors du spectacle de Pâques 2017.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire donne la parole à Mme Legrand qui demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir délibérer pour l'encaissement d'un chèque de 400 € de l'association Xing He Mouvement Harmonie pour l'occupation de la salle des fêtes une deuxième fois (la 1<sup>ère</sup> fois étant gratuite) dans la semaine, le jeudi de 18h à 20h.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire donne la parole à Mme Defruit qui demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir délibérer pour l'encaissement du chèque de la coopérative forestière d'Amiens et d'Arras, d'un montant de 19.12 euros correspondant aux ristournes accordées de l'année 2016.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire donne la parole à Mme Defruit qui demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir délibérer pour l'encaissement du chèque d'Engie (trop perçu) de 3.61 euros

Adopté à l'unanimité

### Délibération DBM (décision budgétaire modificative)

M. le Maire donne la parole à Mme Defruit qui demande aux membres du conseil municipal l'autorisation de faire deux DBM

- Virement de recette pour trop perçu de la CAF de 142,80 euros en 2016 du compte 6188 au compte 673 et pour le mandatement.
- Virement de recette suite changement d'imputation du compte 73221 au 73211 de 76.186 euros et du compte 7323 au 73221 de 10.860 euros, opération ne modifiant en rien le montant du budget,

- Les 76.186 euros correspondent au versement de la Com de Com en compensation de la taxe professionnelle et doivent être imputées au 73211 « attribution de compensation » et non au 73221 « FNGIR » et les 10.860 euros correspondent au FNGIR qui doivent être imputés au 73221 et non au 7323.  
FNGIR : fonds national de garantie individuelle des ressources communales (état)  
Le 7323 correspond aussi à un fonds de compensation de l'Etat.

Adopté à l'unanimité

#### Délibération paiements SACEM

M. le Maire donne la parole à Mme Legrand qui demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir donner leur accord pour l'établissement d'une facture aux communes de Corbie et Aubigny afin de partager les frais de SACEM à l'occasion du feu d'artifice du 14 juillet 2017, au prorata de la répartition du financement de l'opération comme le spécifie l'article 5 de la convention signée par les 3 communes.

Soit un total de 137,49 € + 55,55 € (SPRE)= 193,04 €

Pour Aubigny : 13,34 % du total soit 25,75 €

Pour Corbie : 56,66 % du total soit 109,38 €

Et 57,91 € à la charge de la commune

Ainsi que l'autorisation d'encaisser ces règlements.

Adopté à l'unanimité

#### Délibération contrats stagiaires centre aéré

M. Le Maire donne la parole à Mme Rayez qui demande aux membres du conseil municipal de délibérer pour l'octroi d'une indemnité de 150 euros aux 2 stagiaires BAFA pour leur participation et leur mise en pratique pendant 14 jours au centre aéré cet été.

Pour 15, contre 0, Abstention 2 (Mme Hénaux et Mme Legrand (par soucis d'équité)).

#### Inscription redevance RODP distribution gaz 2017

M. le Maire donne la parole à M. Grimal qui demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir délibérer pour émettre un titre exécutoire pour la redevance d'occupation du domaine public communal par les ouvrages de distribution de gaz pour l'année 2017. Cette redevance s'élève à 329.05 € pour 6030 m.

Adopté à l'unanimité

#### Demande de subvention au département

M. le Maire donne la parole à M. Mercieca qui demande aux membres du conseil municipal d'approuver le projet de remise en état de la cour de l'école jouxtant le bâtiment « A » en sollicitant l'accompagnement financier du Département et en adoptant le plan de financement. Cette cour présente un enrobé en goudron inégal, déformé, à l'origine de chutes et ne facilitant pas une bonne évacuation de l'eau en cas de pluies.

Trois sociétés ont été sollicitées afin d'établir un devis. Le montant de ces travaux estimé à 33.447 € nécessitera la passation d'un marché à procédure adaptée obligatoire au-delà de 25.000 €.

Adopté à l'unanimité.

## Contrat de mission travaux cour de l'école

M. le Maire donne la parole à M. Grimal qui demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir délibérer pour l'assistance de la maîtrise d'ouvrage, l'analyse des offres, le dépouillement des offres par la société ARCOTEC, pour les travaux de la cour de l'école : coût 650 € HT.

Adopté à l'unanimité

## Questions diverses

M. Baillet et M. Ducrocq tiennent à féliciter le travail des jeunes agents avec des binettes dès 7h matin.

M. Selles signale qu'il est gêné par le manque de diversité des goûters à la garderie, il a constaté des goûters à base d'huile de palme, entre autres et demande que l'équilibre alimentaire soit revu.

M. Leduc fait remarquer que les forains présents lors de la fête communale, occupent beaucoup de places de parking, il souhaiterait plus de rigueur concernant leur stationnement.

M. le Maire demande s'il y a des questions dans l'assistance.

M. Momy demande où en est le club football de Fouilloy ?

M. le Maire répond que le club ayant changé de division, le terrain n'est plus aux normes. Il faudrait couper tous les arbres encadrant le terrain. D'autre part le club manque cruellement de bénévoles. À l'assemblée générale de l'ASF, le président s'est retrouvé seul.

M. Momy signale qu'une plaque de tout à l'égout, sur la départementale devant chez lui, est décollée.

M. Rondot répond qu'il a déjà pris en compte cette remarque.

**Monsieur le Maire lève la séance à 21h35.**

